

UCREF



République d'Haïti

Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

Rapport d'activités Exercice 2020-2021



TABLE DES MATIERES

I-	ABBREVIATIONS	3
II-	VISION	4
	Un système de renseignement efficace pour une lutte efficace contre le Blanchiment d’argent et le financement du terrorisme en Haïti.....	4
III-	MISSION	5
IV-	GLOSSAIRE.....	5
	A. Déclaration de soupçon (DS ou STR).....	5
	B. Déclaration de Transaction (DT) ou Provenance de Fonds (DPF ou CTR).....	6
V-	TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT.....	7
VI-	INTRODUCTION	8
VII-	PROBLEMATIQUE.....	9
VIII-	METHODOLOGIE.....	9
IX-	PRESENTATION DES DONNEES.....	10
X-	ANALYSE DE DONNEES	15
XI-	FORMATIONS DES CADRES ET EMPLOYÉS	20
XIII-	Réunion du Comité National de Lutte contre le Blanchiment des Avoirs (CNLBA)	21
XIV-	CONCLUSION.....	22
XV-	ANNEXES.....	24

I- ABBREVIATIONS

AML : Anti Money Laundering.

BAC : Bureau des Affaires Criminelles.

BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques.

CARICOM : Caribbean Community, c'est à dire Communauté Caribéenne.

CAS : Cellule d'Analyse Stratégique.

CRF : Centre de Renseignements Financier.

DARI : Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations.

DE : Direction des Enquêtes.

DPF : Déclaration de Provenance de Fonds.

DPFD : Déclaration de Provenance de Fonds Déstockées.

DS : Déclaration de Soupçon.

GAFIC : Groupe d'Action Financière de la Caraïbe.

SA : Service des Archives.

SE : Services des Enquêtes.

UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers.

II- VISION

Un système de renseignement efficace pour une lutte efficace contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Haïti.

- **Une vision UCREFIENNE**

Au cours des années (2004-2020), il y'a un phénomène qui s'est développé dans le pays qu'on peut appeler la criminalité organisée (les gangs armés). Cette dernière est divisée, fragmenté et s'est basée dans différentes régions du pays. Sous la pression croissante des forces haïtiennes de sécurité (La Police), les bandits ont dû se replier dans des quartiers défavorisés afin de mieux s'abriter et de se disperser au moment voulu. Aujourd'hui, leurs présences dans le pays représentent une menace pour la sécurité nationale. Les troubles politiques sont aussi à prendre en compte en raison de leur impact négatif sur le bon déroulement de l'institution

En ce sens, renforcer le rôle de l'UCREF en tant qu'entité de lutte contre le blanchiment de capitaux et les institutions partenaires se serait un vecteur légitime de politique publique. Le fait de renforcer le rôle de l'UCREF dans la politique nationale contre le financement du terrorisme serait aussi un vecteur de développement. Cependant, le travail acharné lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doit faire face au financement des actes qui tendent à fragiliser le bon fonctionnement des institutions du pays.

Par conséquent, la présence de groupes illégaux très actifs met le pays à une périlleuse situation. Toute future stratégie nationale de sécurité devant donc intégrer cette dernière dimension.

Pour cela, les spécialistes d'UCREF sont soumis à des obligations de surveillance. Par conséquent, l'UCREF compte renforcer le système en renforçant les obligations de surveillance professionnelle et en élargissant la portée des obligations de déclaration. Cependant, il faut dire qu'au fil des années UCREF reçoit de plus en plus de déclarations de soupçons et de provenance de fonds. Etant donné l'importance du rôle accrue de ses spécialistes dans l'assainissement de l'économie, une marge de progrès importante semblerait possible et souhaitable.

III- MISSION

L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Néanmoins, cette institution commence à fonctionner véritablement en 2004. Elle a pour mission précise de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

IV- GLOSSAIRE

Afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF).

A. Déclaration de soupçon (DS ou STR)

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général ;
- 2) De manière numérique via le système AML.

B. Déclaration de Transaction (DT) ou Provenance de Fonds (DPF ou CTR)

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil d'un million cent mille (*HTG 1100.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères*), de remplir une déclaration de transaction, dans laquelle le profil du client est évalué par l'institution financière qui envoie cette déclaration à l'UCREF selon le montant qui fait l'objet de la transaction.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière numérique via le système AML

N. B. Les Déclarations de transactions physiques peuvent aussi donner naissance à des soupçons après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

V- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT

Les criminels financiers sont très actifs et très flexibles en même temps dans leurs méthodes de blanchiments. Ils changent constamment de méthode afin de brouiller les pistes et du coup nous rendent la tâche beaucoup plus difficile. En ce sens, quand on analyse les déclarations, on peut remarquer différentes astuces employées par les blanchisseurs plus sophistiquées les unes que les autres.

Pour l'exercice fiscal 2020-2021, les dossiers reçus et traités nous ont permis d'observer les techniques de blanchiment suivantes :

On trouve le *Schtroumpfage* ou *Smurfing* qui est probablement la méthode la plus courante de blanchiment. Cette méthode nécessite l'implication de nombreuses personnes dont le rôle consiste à déposer des sommes en espèces dans des comptes bancaires ou à se procurer des traites bancaires inférieures au montant fixé par la loi du pays comme seuil de déclaration.

On a aussi constaté la création de différentes entreprises et l'ouverture de divers comptes bancaires sur lesquels des montants exorbitants sont manipulés. Chaque entreprise fournit un service bien déterminé et reçoit des chèques à la signature d'un contrat de service qu'elle prétend avoir avec une entité de l'État. Ces chèques sont déposés sur les comptes des entreprises et quelque jour après par des transactions bancaires, les montants sont transférés sur d'autres comptes personnels.

En dernier lieu, des virements bancaires vers l'étranger pour des montants importants sont constatés à travers certains dossiers traités et analysés au cours de cette période et parfois les raisons de ces transactions ne sont pas justifiées. Ce qui pourrait constituer au regard de la loi anti-blanchiment des actes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

VI- INTRODUCTION

Le crime de blanchiment d'argent est l'un des fléaux les plus silencieux. Son éradication exige que l'on neutralise les moyens qui permettent aux criminels de tous ordres de dissimuler l'origine des fonds dont ils sont titulaires. Il faut en outre pouvoir empêcher ces criminels de conserver ces fonds.

Par l'ingéniosité de ceux pratiquant le blanchiment d'argent, se révèle être un acte subtil beaucoup moins subversif qu'un acte de cambriolage, pourtant, le blanchiment est une opération hautement plus dangereuse et nuisible pour la stabilité de nos sociétés qu'un acte de cambriolage. L'influence économique et politique des organisations criminelles peut détruire le tissu social, paralyser le fonctionnement démocratique d'un Etat et hypothéquer le fonctionnement normal de l'économie, en bref le blanchiment perpétue et amplifie le crime.

Haïti, à travers l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) qui est l'institution du pays chargée de mener cette lutte, continue tant bien que mal à œuvrer de telle sorte que les criminels de ce genre n'arrivent pas à leur fin.

Les événements survenus au cours de l'exercice fiscal 2020-2021 soient la Covid-19, les troubles politiques et les gangs armés ne nous ont pas facilité la tâche. Heureusement, l'UCREF a pu compter sur la motivation et le sens du devoir de ses employés pour aboutir jusqu'à la fin de l'exercice.

Nous vous présentons dans les lignes qui suivent les différentes activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) au cours de l'exercice fiscal 2020-2021.

VII- PROBLEMATIQUE

L'un des effets micro-économiques les plus graves du blanchiment d'argent est ressenti dans le secteur privé. En effet, les blanchisseurs d'argent utilisent souvent des sociétés de façade qui mêlent le produit d'activités illicites à des fonds légitimes pour masquer leurs gains mal acquis.

Le blanchiment des capitaux trame pour la société des risques importants. Il augmente les dépenses publiques étant donné son impact négatif sur l'économie, une partie du budget doit être allouée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de combattre ses graves conséquences.

Comme nous le savons tous, le niveau de sécurité du système financier est lié négativement au risque de blanchiment d'argent, c'est-à-dire plus le système financier est sécurisé, moins est le risque de blanchiment d'argent.

Donc, avec la faiblesse de notre système financier dont la circulation de la monnaie en cash, la mission de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) en tant qu'institution chargée d'assurer la netteté du système financier est devenue très compliquée.

En ce sens, on ne peut en aucun cas nous offrir le luxe d'être distrait par quoique ce soit qui pourrait sabrer la réussite de notre mission, car l'objectif des blanchisseurs et criminels est bel et bien défini : « *Protéger leurs argents sales.* »

VIII- METHODOLOGIE

À ce stade du rapport, nous allons présenter la manière dont on va procéder pour rédiger ce rapport. En effet, pour la rédaction du rapport de l'exercice fiscal 2020-2021, en ce qui concerne le fond, vous trouverez l'ensemble des activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de l'année fiscale qui est la période allant du 1^{er} Octobre 2020 au 30 Septembre 2021.

Pour la forme, d'une façon générale, le rapport de cette année est charpenté quasiment de la même façon que les rapports annuels précédents. On commence par un petit rappel de la vision et de la mission de l'UCREF, on enchaîne avec une introduction générale. Pour continuer, on pose les problématiques du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. On présente tout de suite après, les statistiques des quatre trimestres dans un tableau, on fait l'analyse de ces dernières au moyen des diagrammes par secteurs et des diagrammes en bâton. Pour finir, on parle des formations auxquelles les employés de l'UCREF ont eu à participer au cours de l'exercice fiscal, puis on termine avec la conclusion.

On ajoute en dernier lieu une annexe, qui comprend le circuit de traitement des informations reçues par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

IX- PRESENTATION DES DONNEES

a- Tableau 1- Données de la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)

Déclarations	1^{er} trimestre	2em. Trimestre	3em. Trimestre	4em. Trimestre	Total
DT numériques reçues	99,554	76,024	137,867	68 990	382,435
DT physiques reçues	34,323	9,093	11,963	6,080	61,459
DT numériques analysées	99,554	76,024	137,867	68,990	382,435
DT physiques analysées	34 323	9,093	11,963	6,080	61,459
DT physiques et numériques traitées	133 877	85,117	149,830	75 070	443894
DS produites par la DARI	4	4	0	0	8
DS traitées et transmise à la DG	4	4	0	1	9
Dossiers traités et soumis à la DG	5	5	3	2	15

Requêtes traitées pour BAFE	13	24	28	10	75
Requêtes traitées pour BAC	2	0	2	1	5
Requêtes traitées pour ULCC	2	1	1	0	4
Requêtes traitées pour FIU étrangère	1	1	0	0	2
Rapports soumis à la Justice	0	0	4	0	4

Sources : *Institutions financières de la place (Banque, maison de transfert et coopérative)*

Le tableau ci-dessus nous présente l'ensemble des données recueillies par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) pour l'exercice fiscal 2020-2021 allant du 1^{er} Octobre 2020 au 30 Septembre 2021.

Suivant le tableau, nous avons reçu un total de **443,894** Déclarations de Transactions (DT) de manière physique et numérique au cours de *l'exercice fiscal 2020-2021*, réparties ainsi, soit **133,877** DT pour le premier trimestre (*Octobre – Novembre – Décembre*), **85,117** DT pour le deuxième trimestre (*Janvier – Février – Mars*), **149,830** DT pour le troisième trimestre (*Avril – Mai - Juin*) et finalement **75,070** DT pour le quatrième trimestre (*Juillet – Aout – Septembre*).

Le logiciel GoAML n'étant pas encore fonctionnel, la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) a pu mettre en œuvre un logiciel capable de répondre aux besoins de ces différents services et que bientôt les institutions financières auront la possibilité d'elles-mêmes d'upload leurs informations à travers une adresse Link qui leurs sera transmise par la Direction Générale de l'UCREF. Les employés de la DARI auront la possibilité de commencer à travailler sur ce logiciel au début de la nouvelle année fiscale. Cependant, il faut dire que certaines institutions n'ont pas pu nous envoyer des déclarations de transaction (DT) par voie numérique ni sous format papier. Il y'a beaucoup de diligences qui sont en train de se réaliser à l'heure actuelle entre les techniciens du système GoAML ainsi que des informaticiens-programmeurs de l'UCREF afin de faire en sorte que le système GoAML soit prêt dans un délai raisonnable. Toutefois, nous avons utilisé provisoirement des clés USB cryptées afin de recevoir les déclarations numériques durant l'exercice fiscal 2020-2021.

Au cours de cet exercice, tous les déclarations de transaction ont été analysées et traitées. Certains de ces déclarations ont été analysées, traitées pour être transmises à la Direction Générale et d'autres sont en attente d'informations supplémentaires pour être finalisées.

En ce qui a trait aux Déclarations de Soupçons (DS), il y a celles qui sont envoyées par les institutions financières à l'UCREF et il y a celles qui sont produites au niveau de la cellule d'Analyse Stratégique (CAS) de la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) de l'UCREF suivant les éléments trouvés suite aux analyses des DPF reçues.

Au cours de *l'exercice fiscal 2020-2021*, nous avons produit des déclarations de soupçons à l'intérieur de l'UCREF et elles sont au nombre de **huit (8)** et elles étaient toutes transférées à la direction générale. Comme on le sait, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) traite également des requêtes pour des institutions partenaires comme le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) et le Bureau des Affaires Criminelles (BAC) qui sont deux structures d'enquêtes de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, l'UCREF a reçu la demande de traitement de cinq (5) requêtes pour le BAC, mais il a traité soixante-quinze (75) requêtes pour le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE).

b- Tableau 2- Données de la Direction des Enquêtes (DE)

- Activités de la Direction des Enquêtes	Totales
- Nouveaux dossiers	8
- Dossiers en attente de correction	7
- Dossiers en phase de finalisation au Service des Enquêtes (SE)	8
- Dossiers classés pour carence d'information	1
- Dossiers traités et classés pour manque de preuve	3
- Dossiers en traitement et en attente d'informations	56
- Dossiers traités et soumis à la Direction Générale	6

- Total	89
---------	----

Au cours de l'exercice fiscal **2020-2021**, un total de quatre-vingt-neuf (89) dossiers étaient en traitement au niveau de la Direction des enquêtes (DE), ils sont en majorité des dossiers de l'exercice précédent. La Direction des Enquêtes a reçu huit (8) nouveaux dossiers de la Direction Générale au cours de l'exercice débutant le 1er Octobre 2020 et pour prendre fin le 30 Septembre 2021.

Après traitement et analyse de certains dossiers, sept (7) rapports d'enquête étaient en attente de correction et six (6) ont été soumis à la Direction Générale pour les suites nécessaires, Huit (8) étaient en train d'être finalisés au niveau du Service des Enquêtes, un (1) dossier était classé pour carence d'informations et cinquante-six (56) dossiers étaient en traitement et en attente d'informations au Service des Enquêtes (SE).

c- Tableau 3 : Répartition suivant les différents secteurs

Institutions	1e Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	Total
Banque	95,550	58,893	125,861	48,750	329,054
Maison transfert	38,205	26,215	23,938	17,895	106,223
Coopérative	122	9	31	6	168
Total	133877	85117	149830	66651	435445

Ce tableau (3) présente une partie du *tableau 1*, expressément la quantité de Déclarations de Transactions physiques et numériques reçus en provenance des institutions financières qui sont des atouts clés dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

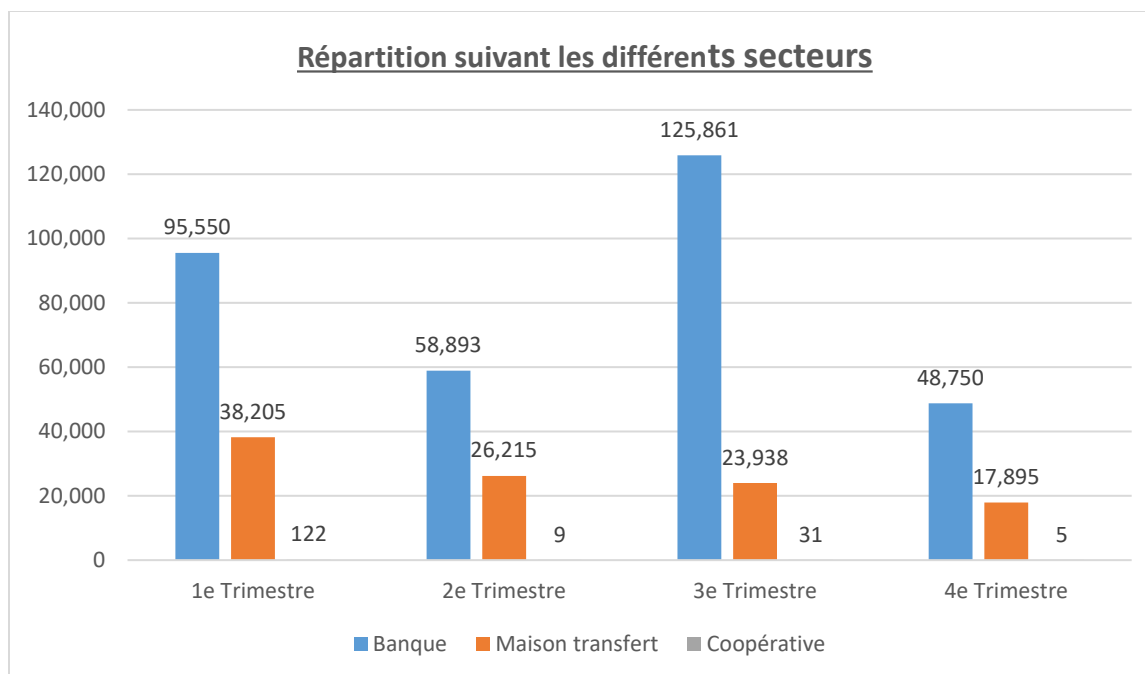
Dans ce tableau, on regroupe les institutions en trois secteurs qui sont : **le secteur bancaire, les maisons de transferts et les coopératives.**

- **Le secteur bancaire représenté par les différentes banques de la place qui sont : CAPITAL BANK, BNC, BPH, CITIBANK, BUH, UNIBANK, SOGEBANK.**
- **Les maisons de transferts qui sont les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays à un autre, elles sont représentées par : CAPITAL TRANSFERT, SOGEXPRESS, CAM TRANSFERT, RAPID TRANSFERT, UNITRANSFERT, MONEYGRAM.**
- **Les coopératives qui sont des institutions financières, qui accordent des prêts à des particuliers : Le LEVIER qui est un réseau de Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC) et SOGEBEL**

LE LEVIER est une structure coopérative faîtière fondée le 30 juin 2007 sous l'égide de la loi de juin 2002 traitant du fonctionnement des caisses populaires et des fédérations de caisses populaires. Les coopératives qui sont une combinaison d'un regroupement de personnes et d'une entreprise fondée sur la participation économique des membres, en capital et en opérations.

Suivant le tableau 2, sur les **435,445** DT physiques et numériques reçues par l'UCREF au cours de l'exercice, 329,054 d'entre elles soit **75,567%** ont été envoyées par **les banques**, les **106,223** d'entre elles, soit **24,394 %** ont été envoyées **par les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays à un autre** et les 168 DT restantes, soit **0,038%** ont été également envoyées par **le levier**.

Graphique 1:

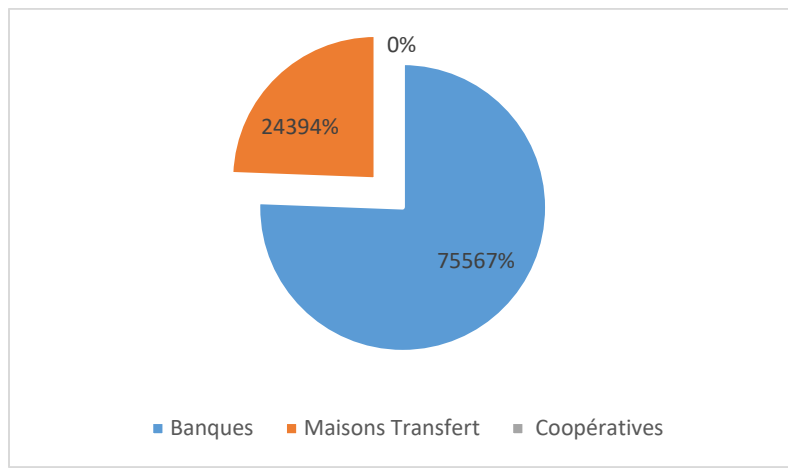


X- ANALYSE DE DONNEES

Tableau 4 : Répartition des DT reçues par secteur

Institution	Quantité	Pourcentage
- Banque	329,054	75,567%
- Maison de Transfert	106,223	24,394%
- Coopérative	168	0,038%

Graphique 2 : Répartition des DT reçues par secteur



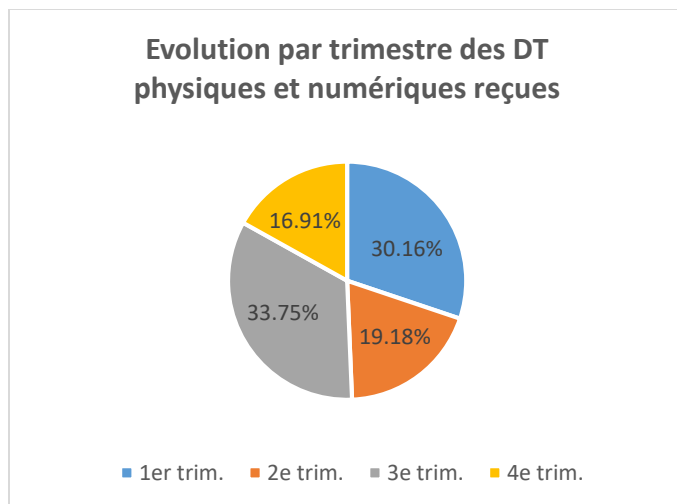
Dans le graphique 2, l'on peut voir que dans la répartition par secteur, le secteur des coopératives a une représentation quasi insignifiante avec seulement 0.038%. Alors que le secteur des maisons transfert est représenté par un pourcentage de 24.394%. Pourtant, le secteur bancaire occupe la plus grande place avec un pourcentage de 75.567%. Il est important de noter que le secteur des coopératives est représenté par Le Levier.

Tableau 5 : Evolution par trimestre des DT physiques et numériques reçues

Déclarations	1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total
DT physiques et numériques reçues	133,877	85,117	149,830	75,070	443,894
Pourcentage	30.16%	19.18%	33.75%	16.91%	100%

Le tableau ci-dessus nous présente la répartition par trimestre des DT physiques et numériques reçues au cours de l'exercice fiscal 2020-2021.

Graphique 3 :

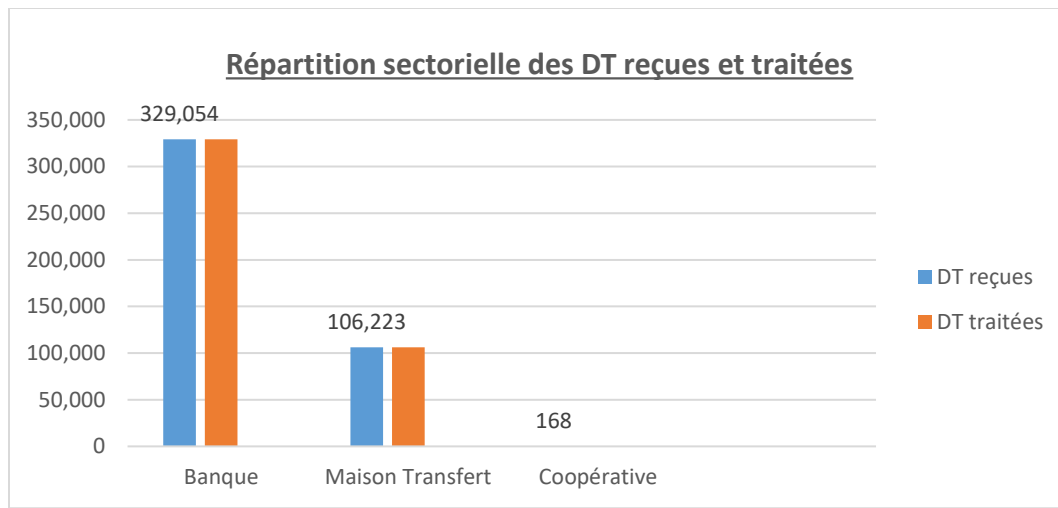


En effet, on peut lire que 30.16% des déclarations de transaction (DT) physiques et numériques ont été reçues au cours du premier trimestre. 19.18% au cours du 2^e trimestre. Cependant, au cours du 3^e trimestre on a remarqué une augmentation 33.75%. Le dernier trimestre 16.91% seulement ont été reçues.

Tableau 6 : Répartition sectorielle des DT reçues et traitées

Institutions par Secteur	DT reçues/secteur	DT traitées
- Banque	329,054	329,054
- Maison de Transfert	106,223	106,223
- Coopérative	168	168
- Total	435,445	435,445

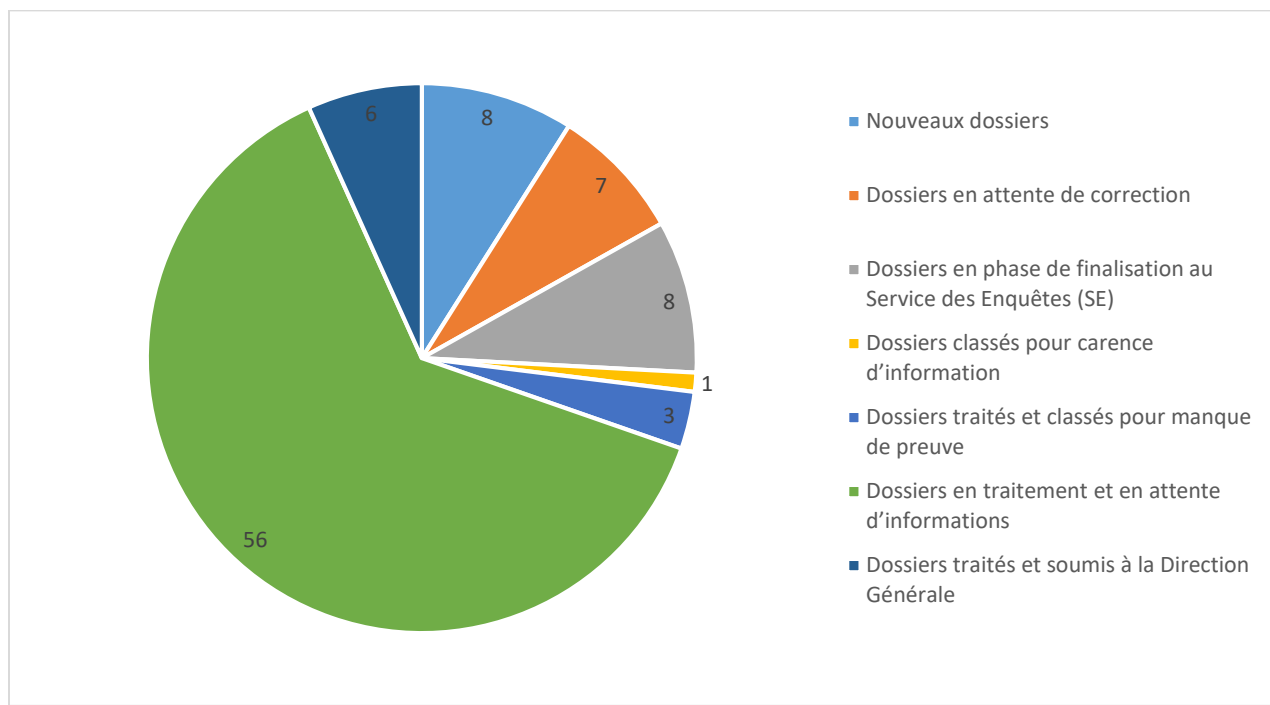
Graphique 3 :



Dans ce graphique on fait une sorte de parallèle entre la quantité de DT reçues par secteur et la quantité de DT traitées pour chaque secteur. En effet, on peut remarquer suivant le graphique, on a reçu un total de **329,054** déclarations de Transaction (DT) pour le secteur bancaire dont l'ensemble de ces déclarations ont été traitées par les archivistes de la direction d'analyse soit 100 %. Pour le secteur des maisons de transfert, les **106,223 de** Déclarations de Transaction (DT) reçues ont été traitées, soit 100%. Pour le Secteur des coopératives, les 168 Déclarations de Transaction (DT) reçues ont été tous traitées, ce qui représente 100%.

Tableau 7 : Répartition sectorielle des Déclarations de Soupçons recues

Activités de la Direction des Enquêtes	Totales
Nouveaux dossiers	8
Dossiers en attente de correction	7
Dossiers en phase de finalisation au Service des Enquêtes (SE)	8
Dossiers classés pour carence d'information	1
Dossiers traités et classés pour manque de preuve	3
Dossiers en traitement et en attente d'informations	56
Dossiers traités et soumis à la Direction Générale	6

Graphique 4 :

Pour l'exercice fiscal 2020-2021, on a reçu un total de 89 déclarations de soupçons, en provenance des trois (3) Secteurs sus-mentionnés. Six (6) dossiers ont été traités et soumis à la Direction Générale, une seule (1) a été mis à l'écart pour carence d'information, 3 ont été traités et classés pour manque de preuve. Parmi les dossiers de la Direction des Enquêtes, sept (7) sont en attente de correction, alors que huit dossiers sont en phase de finalisation au Service des Enquêtes (SE). De plus, trois (3) dossiers ont été traités mais classés pour manque de preuve, alors que cinquante-six (56) dossiers sont en traitement et en attente d'informations. Finalement, huit (8) nouveaux dossiers ont été reçus à la Direction des Enquêtes.

Il est quasiment impossible de quantifier la part de chaque secteur car dans un dossier de déclaration de soupçon, on peut remarquer la présence de plusieurs institutions financières telles que : *les banques commerciales, les maisons de transfert et les coopératives (le levier)*.

XI- FORMATIONS DES CADRES ET EMPLOYÉS

Dans l'objectif d'améliorer la productivité de son personnel et de favoriser l'échange et l'ouverture avec l'extérieur en vue d'une interconnexion avec les autres cellules de renseignements financiers (CRF) de la région, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) participe assez souvent à des séances de formations et d'autres activités ayant pour but d'améliorer les stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, des cadres de l'UCREF avaient participé à certaines activités de formation continue, telles :

- Au cours du mois de mai 2021, sous l'initiative du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, des professionnels de l'UCREF ont animé une séance de formation à l'intention des membres du Ministère Public qui sont des autorités de poursuite au sein du système judiciaire. Il faut le rappeler que l'UCREF, après avoir mené une enquête, envoie son rapport aux membres du Ministère Public en charge de la poursuite pénale des criminels financiers.
- Dans le cadre d'un programme d'évaluation Nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Un atelier a été organisé en ligne par la Banque Mondiale qui a présenté un outil à utiliser dans le processus d'évaluation des risques de blanchiment des avoirs au cours duquel deux hauts cadres de l'UCREF avaient participé (juin 2021) ;
- Depuis le mois de mai 2021, sous l'initiative du Bureau Haïtien de Normalisation (BHN) une structure du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), un comité interinstitutionnel a été mis en place dont UCREF en fait partie. Ce comité avait pour mission d'analyser et d'évaluer la norme ISO-37001 : Systèmes de management anti-corruption – Exigences et recommandations de mise en œuvre. Il reste maintenant l'adoption de la norme au niveau national. L'analyse et les commentaires du comité ont pris fin au mois d'octobre 2021 ;
- Au cours du mois de mai 2021, des membres de l'UCREF avaient pris part à des rencontres dans le cadre de la finalisation du rapport d'évaluation d'Haïti par le groupe d'examen de

l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Des experts de la Banque Mondiale étaient chargés d'animer les rencontres sous le leadership de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) en Haïti.

- La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a organisé un atelier au cours du mois d'août 2021. Cet atelier a eu lieu dans l'objectif de sensibiliser les institutions pour une évaluation et si possible aboutir à une éventuelle modification des lois existantes. Des membres de l'UCREF avaient participé à cet atelier de discussion. Le document final est soumis aux plus hautes autorités pour approbation.
- Au cours du mois d'octobre 2021, des techniciens de l'UCREF ont participé à une formation sur la cybercrime et la cyber sécurité sous le leadership de la CARICOM IMPACTS, octobre 2021 ;
- Des cadres de l'UCREF avaient participé à la journée mondiale de la Normalisation le 14 octobre 2021 sous le leadership du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en Haïti.

XII- Coopération d'enquête avec d'autres FIU

Dans le cadre d'une enquête enclenchée par UCREF Haïti, le Cellule de d'investigation financière (FIU) de Saint Martin a été sollicité en mai 2021 afin d'avoir plus d'informations sur un citoyen haïtien impliqué dans une enquête préalable. Après réception d'une telle demande, un rapport détaillé a été envoyé par Saint Martin. L'UCREF avait aussi collaboré avec la Cellule de Renseignements Financiers des Iles Turcs et Caicos dont un rapport a été acheminé. Cela devient une habitude de collaborer avec d'autres Unités de renseignements financiers de la zone caribéenne.

XIII- Réunion du Comité National de Lutte contre le Blanchiment des Avoirs (CNLBA)

Le jeudi 22 avril 2021, s'est tenue une réunion du CNLBA sous la présidence du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique dont l'UCREF a assuré le secrétariat exécutif au terme de la loi de mai 2017. Il faut rappeler que le Comité National de Lutte contre le Blanchiment d'argent (CNLBA) se réunit tous les trois mois. Au cours de cette rencontre, le représentant de l'UCREF

avait fait son intervention sur le processus d'intégration au Groupe Egmont. UCREF attend la réponse du Groupe après le rapport soumis par ses sponsors : les Représentants des Iles Vierges ayant visité les bureaux de l'UCREF en Haïti au cours de l'année 2019. En raison des troubles politiques et sécuritaires de ces derniers mois, il n'a pas eu de rencontres du CNLBA sauf des discussions d'ordre technique par téléphone.

XIV- CONCLUSION

L'année fiscale 2020-2021 a été pour le moins difficile par rapport aux années précédentes, tant sur le plan sociopolitique que sur le plan économique. Notamment on avait commencé l'année fiscale avec la présence de la pandémie mondiale (le COVID-19, une situation qui restait inchangée jusqu'à date. Sur le plan politique, il y avait beaucoup de manifestations qui ont empêché certaines fois à nos employés de regagner leurs postes de travail, ces contraintes demeuraient pour regagner respectivement leurs résidences. Tout ça pour dire qu'au cours de l'année fiscale 2020-2021, le contexte n'était pas favorable pour une meilleure performance au travail comme nous avons l'habitude de le faire au sein de *l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)*. Mais nous avons pu compter sur une détermination sans faille *des employés de l'institution*, sans oublier *les institutions financières* chargées de nous fournir les informations nécessaires pour faire notre travail.

En effet, grâce à ces efforts combien précieux, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (*UCREF*) a pu recevoir un total de 443,894 Déclarations de Transaction (DT) pour l'exercice fiscal et les ont tous transférées à la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) pour traitement.

Par conséquent, la Direction des Enquêtes a pu traiter neuf (9) dossiers dont trois (3) ont été classés pour manque de preuve. La Direction des Enquêtes a reçu en totale de quatre-vingt-neuf (89) dont huit (8) nouveaux dossiers de la Direction Générale.

Après traitement et analyse de certains dossiers, sept (7) rapports d'enquête étaient en attente de correction et six (6) ont été soumis à la Direction Générale pour les suites nécessaires, huit (8)

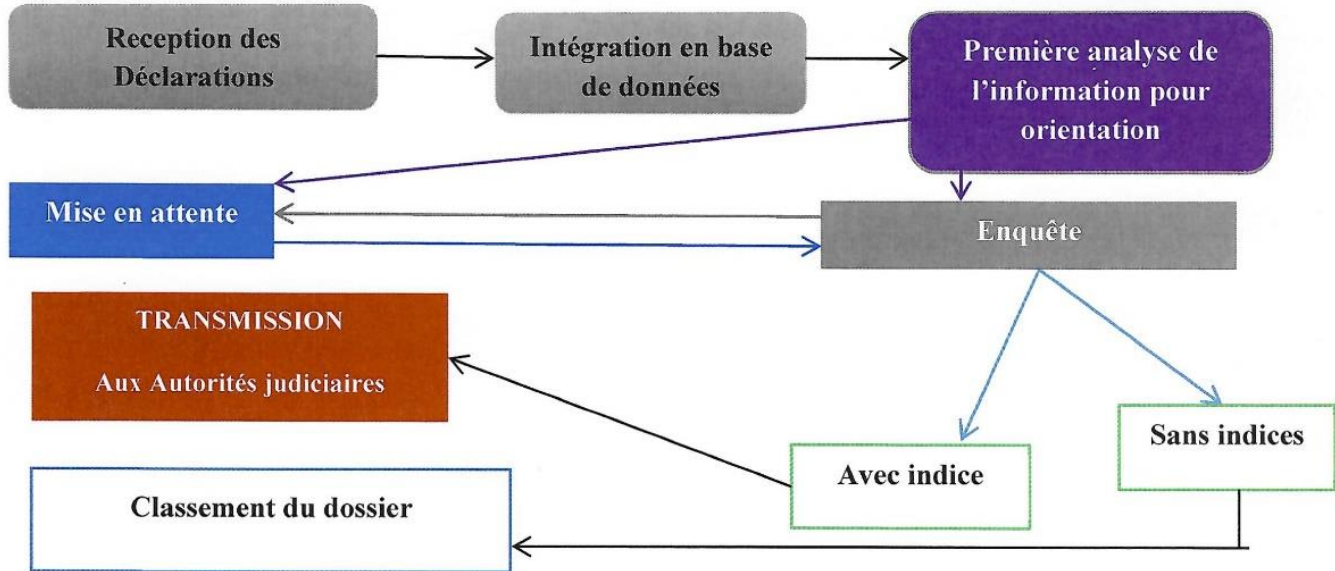
étaient en train d'être finalisés au niveau du Service des Enquêtes, trois (3) dossiers étaient classés pour carence d'informations et cinquante-six (56) dossiers étaient en traitement et en attente d'informations au Service des Enquêtes (SE).

Comme vous pouvez le remarquer, en dépit des difficultés rencontrées **au cours de cette année fiscale**, en faisant **un parallèle avec l'exercice précédent**, on peut constater une hausse des activités. En effet au cours **de cette année fiscale**, **l'UCREF a reçu quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (443,894) DT** physiques et numériques contre **deux cent quarante-trois cent trente-cinq (243,135)** reçues pour **l'année fiscale 2019-2020** soit une augmentation de **54.77%**. **Pour cet exercice, quatre (4) rapports avec des indices de blanchiment des avoirs ont été envoyés à la justice pour les suites judiciaires.**

Le premier trimestre de l'année fiscale 2021-2022 s'annonce encore plus difficile, surtout pour la **Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)** car ces employés sont dotés à l'heure actuelle de matériels didactiques afin de numériser les déclarations de provenances de fonds (DPF) reçus. Au-delà, la nouvelle note Circulaire F95-2 qu'a publiée **la BRH le 20 Aout 2020**, amène quelques modifications concernant **le nouveau nom de la DPF**. Il faut utiliser désormais **le nom de la déclaration de Transaction (DT)**, car avec la DPF c'était le client qui remplissait le formulaire lui-même en commun accord avec un agent de l'institution financière concernée et assume tout ce qui est écrit dans **la déclaration de provenance de fonds** mais désormais il a été déclarée par **la BRH** que l'institution financière elle-même doivent remplir les déclarations de transactions à la place des clients et les signer également. Se référant au *tableau 1*, l'UCREF collabore aussi avec des structures de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (**DCPJ**) dont le Bureau des Affaires Financières et Economiques (**BAFE**) et aussi le Bureau des Affaires Criminelles (**BAC**). À l'UCREF, nous nous engageons à faire de tout notre possible pour remplir à bien notre mission sur toutes ses formes : « **sensibiliser, prévenir et détecter** » les crimes de blanchiment des avoirs et du financement du terrorisme.

XV- ANNEXES

Le circuit du traitement de l'information à l'UCREF



Ce circuit nous indique le trajet que fait le traitement des informations au sein de *l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF)*.

Comme le stipule la loi sur le blanchiment, **l'UCREF** a pour mission de lutter contre le blanchiment en analysant les informations fournies par les institutions financières et non financières suite à des transactions jugées suspectes. Ces dossiers parviennent à l'UCREF soit de façon physique à la réception ou au Directeur Général (dépendamment de la nature de la déclaration) et par voie électronique grâce au système AML, c'est la première étape du circuit. Ensuite, on saisit ces informations en vue de les intégrer dans la base de données de l'institution. Après cette saisie, l'information subit une première analyse, si le contenu relève être pertinent, on penche pour une enquête, sinon, on le met en attente en espérant recevoir de plus amples informations pouvant amener l'UCREF à entamer une enquête, ce qui explique cette double flèche à cette étape. Après les enquêtes, deux (2) résultats sont possibles :

- a) *On trouve des indices de blanchiment, le dossier est transmis aux autorités compétentes pour les suivis nécessaires ;*
- b) *On ne trouve pas d'indices, le dossier est classé.*



22/02/2021
[Signature]

Michel JUSTABLE, AV.
Directeur Général